



AFMC

L'Association des facultés
de médecine du Canada

Le Comité permanent de l'AFMC sur la formation médicale continue

Les médecins consacrent jusqu'à 40 ans de leur vie à la formation médicale continue et au perfectionnement professionnel (FMC/PP). Il s'agit de l'éducation la plus longue et possiblement la plus influente qu'ils recevront. Pour veiller à ce que cette éducation et ce perfectionnement soient de la plus haute qualité, le Comité permanent de l'AFMC sur la formation médicale continue (CPFMC) offre des conseils et une orientation en ce qui a trait à l'éducation des professionnels de la médecine et à leur formation professionnelle continue.

Outre des représentants des 17 facultés de médecine du Canada, le comité compte également des membres d'un certain nombre d'organisations partenaires : le Collège des médecins de famille du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne d'éducation médicale continue, la Fondation pour l'éducation médicale continue, la Fédération des ordres des médecins du Canada et le Conseil québécois du développement professionnel continu des médecins. Le grand nombre de partenaires est indicateur de la complexité du domaine de la FMC/du PP au Canada.

Le comité travaille dans un certain nombre de secteurs afin de favoriser le perfectionnement professionnel au sein des facultés. Par exemple, il examine l'harmonisation des programmes universitaires avec les normes du Collège des médecins de famille et le Collège royal tout en aidant au développement et à l'agrément des programmes de FMC en ligne. Les membres du comité travaillent avec les bureaux de FMC des universités à l'amélioration des programmes de recherche en FMC/PP, à l'évaluation et à la formation des diplômés en médecine hors Canada et États-Unis, à l'amélioration du portail Web des universités en matière de FMC en tant qu'excellente source de FMC/PP non biaisée pour les médecins canadiens et à l'élaboration de projets communs en matière d'imputabilité sociale relativement à la FMC/au PP.

La plupart des bureaux de FMC/PP s'autofinancent grâce à des frais de programmes et à un soutien externe. Ils fonctionnent généralement avec peu de personnel et d'enseignants, même s'ils doivent s'acquitter des deux rôles complémentaires, soit offrir des programmes de FMC et remplir un mandat pédagogique. En outre, les bureaux de FMC/PP, contrairement à la plupart des autres organisations du domaine, sont assujettis, tous les cinq ans, à une visite d'agrément faite par les membres du Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue. Dans le cadre de cette visite, ils doivent expliquer en détail comment ils ont satisfait à leur mandat pédagogique en contribuant à la mission professorale dans ce secteur d'importance.

Les membres du CPFMC se rencontrent mensuellement par le biais d'une téléconférence. Ils participent également à une retraite annuelle, à des séances de travail et à deux séances de recherche durant la Conférence annuelle sur l'éducation médicale.

AFMC.CA

Pour plus d'information, contactez : comite.fmc@afmc.ca
265 avenue Carling, pièce 800, Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél. : 613 730 0687 | Téléc. : 613 730 1196

